



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE JOYEUSE

Aux associations communales

Joyeuse, le 27 janvier 2025

Objet : Demande de subvention auprès de la commune

Madame, Monsieur le (la) Président (e),

Acteurs essentiels de la vie communale, les associations jouent un rôle fondamental en contribuant à la cohésion sociale, à l'animation culturelle, sportive, caritative.

Nous avons le plaisir de vous adresser cette lettre afin de vous informer de l'opportunité de solliciter une subvention auprès de la commune.

Nous encourageons toutes les associations de notre commune à soumettre leur dossier de demande de subvention afin de soutenir leurs projets et activités. Ce soutien financier vise en effet, à favoriser le développement des initiatives locales, et à renforcer le tissu associatif du territoire.

Pour établir votre demande de subvention, nous vous prions de bien vouloir retirer au plus tôt le document **Cerfa n°12156*06** auprès du secrétariat de mairie ou de le télécharger sur le site internet <https://mairiedejoyeuse.fr/vie-associative/> ou depuis votre espace dans le compte asso <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-une-subvention/>

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 28 février 2025.

Nous vous invitons à respecter ce délai afin que votre demande puisse être examinée en veillant à joindre les pièces demandées. Nous vous rappelons **qu'aucun dossier ne sera pris en compte s'il est incomplet.**

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter notre service culture et communication par courriel à communication@mairiedejoyeuse.fr.

Vous pouvez également déposer votre dossier de demande de subventions à l'accueil de la mairie.

Nous vous remercions pour votre engagement et votre contribution à la vie de notre commune et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le (la) Président (e), l'expression de nos sentiments distingués.

Le Maire,
Brigitte PANTOUSTIER,



